



Parthenay, le 26 Février 2026

Comité Départemental de Tennis de Table des Deux-Sèvres
2, rue Jean Giono 79200 PARTHENAY
Tel : 05 49 64 15 34 Email : cddeuxsevestt@gmail.com

Objet : Stage départemental

Madame, Monsieur,
J'ai le plaisir de proposer à votre enfant de participer à un stage qui se déroulera à **Parthenay**
Adresse : Salle Didier Delille Complexe sportif Léo Lagrange 79200 Parthenay.

Ce stage aura pour objectif de permettre à votre enfant de continuer sa formation pongiste et sportive.
Pour le bon déroulement du stage je vous demande de prendre note des informations suivantes.

Encadrement : ARCHAMBEAU Florian (BPJEPS + CS TT, Comité Deux-Sèvres)
BENOIT Clément (BP JEPS TT) (Frontenay RR)

Dates : Jeudi 16 Avril au Vendredi 17 Avril 2026

Horaires : 10h00/12h00 - 13h30/17h00 (si besoin la salle sera ouverte dès 9h00, merci de me prévenir par téléphone ou par mail)

Repas : à prévoir par les parents, **prévoir son pique nique pour le midi. (un micro-ondes est disponible si besoin)**

Tarif : **24 euros**

Si vous souhaitez participer à 1 ou 2 journées de stage, le prix reste le même.

- par virement (via le RIB du comité)
- par chèque à envoyer au CD79 2 rue Jean Giono 79200 Parthenay

Nombre de places : **28. Inscription validée après réception du paiement.**

Matériel : Tenue de sport, chaussure de salle, bouteille d'eau, serviette, raquette.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

ARCHAMBEAU Florian
0687627879

archambeau.florian@orange.fr

Comité départemental de tennis de table des Deux-Sèvres.

Bulletin réponse à renvoyer par retour de mail à : ARCHAMBEAU Florian à l'adresse suivante : archambeau.florian@orange.fr et cddeuxsevestt@gmail.com **REPONSE ATTENDUE AVANT LE 02 Avril 2026**

Nom : Prénom : Club :

N°Téléphone : Email :

Participe au stage : OUI / NON

Autorisation parentale : Je soussigné agissant en qualité de
Père, Mère ou tuteur légal autorise le responsable du stage, à prendre toute disposition qu'il jugerait utile en cas de maladie (y compris la décision d'intervention chirurgicale).

